

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE INTER-PRÉFECTORAL

Préalable à la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Parentignat, Les Pradeaux et Issoire, ainsi que l'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement de la voie verte Via Allier Sud entre Authezat et Sainte-Florine.

Par l'arrêté inter-préfectoral numéro 20261587 en date du 28 septembre 2026, Madame la Préfète du Puy-de-Dôme et Monsieur le Préfet de la Haute-Loire ont prescrit une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Parentignat, Les Pradeaux et Issoire, ainsi que l'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement de la voie verte Via Allier Sud entre Authezat et Sainte-Florine.

Les registres et le dossier d'enquête publique papier seront mis à la disposition du public dans les mairies d'Authezat, Coudes, Issoire, Nonette-Orsonnette, Brassac-les-Mines pendant 35 jours consécutifs du

mecredi 14 octobre 2026 (à 16h30, heure d'ouverture de l'enquête)

au mardi 17 novembre 2026 inclus (jusqu'à 17h00, heure de clôture de l'enquête),

afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture des mairies conformément à l'arrêté inter-préfectoral précité.

De plus concernant les mairies de Montpeyroux, Sauvagnat-Sainte-Marthe, Parentignat, Les Pradeaux, Saint-Yvoine, Auzat-la-Combelle, Jumeaux et Sainte-Florine, il sera mis à la disposition du public uniquement un dossier dématérialisé.

Enfin, un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public. Cela permettra d'accéder au dossier en ligne mais également à toute personne intéressée d'inscrire ses observations et ceci via l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-viaalliersud-63-web/>

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur les registres d'enquête (papier et dématérialisé) ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur en mairie d'Issoire (siège de l'enquête) à l'attention de : **Monsieur Gérard DUBOT Commissaire Enquêteur**

Monsieur le Commissaire Enquêteur assurera en outre des permanences en mairies :

Mairie d'Authezat : Le mercredi 14 octobre 2026 de 16h30 à 18h30

Mairie de Coudes : Le vendredi 16 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

Mairie d'Issoire : Le mercredi 21 octobre 2026 de 09h00 à 12h00

Mairie de Nonette : Le jeudi 29 octobre 2026 de 09h00 à 12h00

Mairie de Brassac-les-Mines : Le mardi 17 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

Les observations du public pourront également être adressées par courriel aux services de l'État : pref-dccl-affaires-juridiques@puy-de-dome.gouv.fr

Un poste informatique, sis à la Préfecture du Puy-de-Dôme, rue d'Assas, bâtiment Assas, 6ème étage porte numéro 617, permettra un accès gratuit au dossier d'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en adressant une demande à la Préfecture du Puy-de-Dôme (Direction de la Citoyenneté et des Collectivités Locales – Service des Affaires Juridiques et Contentieuses – 18 Boulevard Desaix – 63001- Clermont-Ferrand).

Ces documents seront également déposés à la mairie d'Issoire ainsi qu'à la Préfecture du Puy-de-Dôme (Direction de la Citoyenneté et des Collectivités Locales – Service des Affaires Juridiques et Contentieuses – 18 Boulevard Desaix – 63001 – Clermont-Ferrand).